

**Réaménagement du terrain de sport de la Coquerellaz – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. INTRODUCTION**

Le collège de la Coquerellaz a été agrandi par la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et de nouvelles classes en 2003. A l'occasion de ces travaux de construction, la surface engazonnée, située dans le préau, a été remodelée afin de créer une surface de jeu suffisamment grande pour y accueillir un mini-terrain de football avec des goals fixes.

Ce terrain permet aux élèves de ce collège de disposer d'une zone extérieure pouvant être utilisée lors de la belle saison pour effectuer les leçons de gymnastique.

L'accès au préau est aussi autorisé hors du temps d'école pour les enfants des environs et la fréquentation du terrain de football par ces derniers est intense.

Suite au postulat déposé par le Conseiller communal, M. François Chapuis, lors de la séance du Conseil du 14 mai 2009 demandant à la Municipalité de revoir l'aménagement dudit terrain, cette dernière a désigné le Service des Travaux, Domaines et Environnement (STDE) pour diriger l'étude qui aboutit aujourd'hui à la présente demande de crédit.

**2. ANALYSE DE LA SITUATION**

L'état actuel du terrain en gazon naturel résulte d'une utilisation trop intensive de la part des jeunes fréquentant ce lieu. Il est pratiquement impossible de pouvoir le maintenir en bon état, le gazon naturel ne pouvant supporter qu'un nombre limité d'heures d'utilisation par semaine. De plus, sa situation au-dessus de la dalle de l'abri de protection civile implique une épaisseur de terre végétale faible, ce qui est aussi une des causes de sa rapide dégradation. La volonté de maintenir cet endroit accessible en tous temps aux jeunes des environs a naturellement conduit la Municipalité à étudier une solution garantissant une durabilité optimale.

Etant donné la faible épaisseur disponible à cet endroit pour l'infrastructure (env. 60 cm), la possibilité de réengazonner cette zone a été écartée. De plus, cette solution se serait avérée d'une durée de vie très courte dans les conditions d'utilisation actuelle.

Une réfection complète en gazon naturel a déjà été testée en 2004 sans succès. Une variante en gazon naturel impliquerait un replaquage annuel de la surface engazonnée pour un montant estimé à Fr. 25'000.--. De plus, il s'agirait de procéder à l'installation d'un arrosage et le terrain serait indisponible chaque année de novembre à fin mars.

Tenant compte des éléments cités ci-dessus, la Municipalité a décidé de porter son choix sur une surface en gazon synthétique parfaitement adaptée à la configuration du terrain et à son degré d'utilisation.

### **3. PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT**

La nouvelle surface en gazon synthétique sera située au même emplacement que l'actuel terrain. Les dimensions du terrain de football existant sont d'environ 30 m x 15 m. Il est prévu de réaliser un nouveau terrain aux dimensions de 28 m x 14 m, par l'aménagement d'une surface totale de 34 m x 20 m, comprenant les distances de sécurité.

Le gazon synthétique sera de type sans remplissage. Il sera posé sur une sous-couche de souplesse, qui sera elle-même coulée sur un revêtement bitumineux drainant. Un plan de situation et une coupe-type sont joints en annexe.

### **4. NATURE DES TRAVAUX**

La nature des travaux de réaménagement de ce terrain de sport est la suivante:

- Installation de chantier avec fermeture du chantier par des clôtures type Heras pour empêcher l'accès au chantier des élèves et tiers;
- réalisation des fouilles en pleine masse pour le nouveau terrain avec évacuation de la terre végétale et évacuation du matériau en place à la décharge de l'entrepreneur. Il est prévu de stocker un peu de terre végétale sur le site pour le réaménagement final;
- réalisation d'essais de portance en fond de forme pour contrôler le niveau final de creuse;
- réalisation de l'infrastructure du nouveau terrain avec de la grave drainante. Il n'est pas prévu de drainage;
- mise en place d'une bordure;
- mise en place d'un enrobé drainant;
- mise en place d'une couche de souplesse;
- mise en place d'un terrain synthétique non rempli;
- mise en place d'une main-courante côté Ouest.

Les travaux sont prévus à partir de mi-juin et jusqu'au 20 août 2010, date de la rentrée des classes.

## 5. COÛT DES TRAVAUX

Le SDTE a lancé un appel d'offres de type "marché public", procédure sur invitation, auprès de 3 entreprises. Les montants indiqués ci-dessous ont été établis sur la base de soumissions rentrées.

111	Régies	Fr.	6'000.--
113	Installation de chantier	Fr.	15'000.--
117	Démolitions et démontages	Fr.	1'000.--
211	Fouilles et terrassements	Fr.	40'000.--
222	Pavages et bordures	Fr.	4'000.--
241	Constructions en béton coulé sur place	Fr.	7'000.--
911	Support et Football Turf	Fr.	95'000.--
912	Finitions et garanties	Fr.	11'000.--
	Honoraires d'ingénieur civil	Fr.	13'000.--
	Honoraires de géomètre	Fr.	2'000.--
	Divers et imprévus (env. 5 %)	Fr.	<u>10'000.--</u>
	<b>Total arrondi TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>204'000.--</u></b>

Cette dépense figure au plan des investissements 2010 – compte 170.5010.137 pour un montant de Fr. 170'000.--.

### Subvention:

Etant donné les dimensions réduites de ce terrain et son implantation sur une zone "scolaire", il n'est en principe pas possible de toucher une subvention de la part du Fonds cantonal pour le sport. Une demande sera quand bien même transmise au dit Fonds ainsi qu'auprès de Pro Juventute.

## 6. FINANCEMENT

Ce crédit de Fr 204'000.- sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en une fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11).

Cet investissement n'engendrera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

\* \* \*

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ce préavis et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

